



## Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

MAI 2013

CAHIER D'ACTEUR

# Association des plaisanciers de Saint-Cast-Le-Guildo



### » Présentation de notre association

Créée en 1988 et ouverte à tous les propriétaires de navires de plaisance – sans distinction de longueur ou de tonnage –, à leurs équipiers et aux sympathisants, l'Association des Plaisanciers de Saint-Cast-Le-Guildo (APSC) a pour but premier la défense des droits de ses **310 adhérents**.

L'APSC est un espace d'échange et d'orientation pour ses adhérents qui y trouvent des conseils sur la sécurité nautique (actions de prévention et sécurité en mer en partenariat avec la SNSM), sur la réglementation et les démarches administratives, sur la pêche, etc.

Les relations étroites qu'entretient notre association avec les autorités portuaires, les autres acteurs du port (pêcheurs, SNSM, sémaphore) et les décideurs politiques, ainsi que notre participation à de nombreuses réunions techniques (comité de pilotage, conseil portuaire, commission nautiques) assurent aux adhérents de l'APSC d'être bien informés, et en permanence, de tout ce qui touche, de près ou de loin, à la pratique de la plaisance sur la Côte d'Emeraude, et au-delà même, dans le golfe normand-breton.

Très bien implantée sur le territoire de Saint-Cast-Le-Guildo et avec un rayonnement qui dépasse largement les limites communales, l'APSC organise et participe à plusieurs manifestations (sorties en mer groupées vers Chausey, Roscoff, Les Minquiers, fourniture de moyens nautiques à l'occasion d'épreuves comme le Grand Prix de St Cast ou le Tour de France à la voile, aide à la SNSM lors de la fête du Port, etc.).

L'APSC dispose de plusieurs moyens de communication, et notamment un site internet qui rencontre un franc succès. Riche d'actualités et d'informations diverses (signaux du sémaphore, nautisme, pêche, marquage, port, équipements, etc.), le site est accessible au grand public et un Forum permet à tout un chacun de se renseigner auprès des membres de l'association sur les conditions de navigation, les événements prévus et les actualités, dont le projet de parc éolien offshore.

#### Contribution de :

- Association des plaisanciers  
de Saint-Cast-Le-Guildo

1, Place Pilote Fromont - 22380 Saint-Cast-Le-Guildo

Tél. : 02 96 41 52 93

apsc22@free.fr - [www.apsc22.free.fr](http://www.apsc22.free.fr)

Président : M. Jacquy Bouillet

## ► L'avis de l'APSC sur le projet de parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc

**En l'état, l'Association des Plaisanciers de Saint-Cast ne s'oppose pas au projet de parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc.**

D'une part, parce qu'il nous semble que les pêcheurs professionnels sont davantage concernés par ce projet que les plaisanciers, dont très peu fréquentent la zone concernée, hormis quelques-uns pour pratiquer la pêche de loisir. Les plaisanciers n'ont pas d'intérêts directs dans ce projet – du point de vue de la stricte pratique du nautisme – et c'est donc davantage en tant qu'observateurs vigilants que nous participons à ce débat public.

D'autre part, pour les **navigateurs hauturiers**, les éoliennes seront très visibles et bien signalées, il n'y a objectivement pas de craintes à avoir en ce qui concerne la sécurité et les règles de navigation, si celles-ci sont définies en bonne intelligence.

Concernant la vue du parc depuis notre littoral, certains apprécieront sans doute le spectacle de ces éoliennes en mer, d'autres beaucoup moins, arguant d'une dégradation du paysage et d'un trait d'horizon occupé par des rangées de pales.

Quels qu'ils soient, nous considérons que **ces arguments sont subjectifs avant tout**, et il est sans doute autant de personnes à s'élever contre un impact visuel – synonyme de « dégradation », que de personnes à soutenir l'installation d'éoliennes en mer, considérant qu'il

s'agit d'une étape obligatoire vers la transition énergétique et que le spectacle offert par le parc éolien depuis la terre ou la mer vaudra « le coup d'œil ».

L'APSC considère que, quelque soient les positions défendues – et défendables – de ses adhérents et de tous ceux qui participent au débat public, **le parc offshore attirera des « curieux »** et permettra de développer des activités touristiques (vedettes à passagers), et créera donc de l'emploi dans ce secteur. Pour les plaisanciers, le parc pourra aussi être une **destination supplémentaire de sorties en mer**.

### Nos attentes !

Un équipement aussi vaste que le projet de parc éolien offshore en baie de St Brieuc **suscite forcément des interrogations** ; toutes sont légitimes et nous souhaitons relayer à nos adhérents – mais aussi aux visiteurs du site internet – les éclairages que pourront nous fournir les porteurs du projet. Des interrogations demeurent en effet sur les autorisations de navigation à proximité et/ou dans le parc (à voile et à moteur) et sous quelles conditions, sur la délimitation définitive du parc et son balisage, sur les règlements de pêche à l'intérieur ou autour du parc et enfin sur les conséquences de l'implantation des mâts d'éoliennes sur la circulation des courants.

**L'APSC souhaite donc que le consortium Ailes Marines mette à sa disposition toutes les informations dont il dispose concernant**

**ces interrogations** – de façon claire et transparente – afin qu'elles soient relayées via nos différents médias (forum, site, messagerie, revue et permanence) auprès des plaisanciers mais aussi des pratiquants d'autres loisirs nautiques sur toute la Côte d'Emeraude.



## ► L'avis de l'APSC sur le projet d'implantation de la base de maintenance à Saint-Cast Port d'Armor

Lors du dernier Conseil Portuaire qui a eu lieu le 23 octobre 2012, et **après avis favorable du conseil d'administration de l'APSC, les représentants de l'association auprès du Conseil Portuaire se sont prononcés en faveur de l'implantation de la base de maintenance des éoliennes à Saint-Cast-Le-Guildo.**

L'APSC a pu étudier et analyser la proposition d'aménagement du port et est totalement **favorable à ce projet. Les plans présentés sont cohérents** et pensés de manière à minimiser au maximum les impacts sur les autres usagers du site.

Nous sommes partisans d'une dynamisation économique et touristique du quartier du port ; il est indéniable que **Saint-Cast Port d'Armor dispose d'espaces largement suffisants** pour la construction d'un bâtiment technique bien intégré en pied de falaise, et d'une zone réservée aux navires de maintenance à proximité de l'actuelle darse de levage. L'ensemble n'aura que très peu d'impact sur les conditions de navigation des plaisanciers, et qui se limiteront au respect de règles de priorité en sortie ou entrée du port pour les bateaux de maintenance.

Les plaisanciers de Saint-Cast-Le-Guildo sont déjà habitués à croiser dans le bassin portuaire plusieurs grosses unités de pêche ; mais aussi la vedette des douanes DF 46 Avel Sterenn de 28,7 M de long qui patrouille régulièrement dans les environs, le patrouilleur P 607 Trioux de la gendarmerie maritime (21M) et les vedettes à passagers de la Compagnie Corsaire – notamment Corsaire d'Emeraude de 24 M de long et pouvant accueillir 196 passagers – qui effectuent des liaisons régulières entre Saint Malo et Saint-Cast Port d'Armor. Notre bassin portuaire est par conséquent **tout à fait adapté à l'accueil de trois unités de 25 à 30 M** destinées à la maintenance du parc éolien.





Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Crédit photos : ©APSC.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 800 exemplaires.  
©Vae Solis Corporate

Enfin, si les plans d'aménagement proposés pour l'aménagement de la base de maintenance à Saint-Cast Port d'Armor conviennent à l'APSC, c'est également parce que nous pensons que si ce chantier devait voir le jour, ce pourrait aussi être l'occasion d'améliorer la sécurité pour l'accès à la cale de mise à l'eau de Canevez à proximité de laquelle se situerait le bâtiment technique.

### Nos attentes !

L'association – de par sa représentation au Conseil portuaire et les liens entretenus avec les autorités locales – a toujours souhaité **faire valoir le point de vue de ses adhérents dans les plans d'aménagement du port.**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la base de maintenance à Saint-Cast Port d'Armor, nous sommes – et resterons – **particulièrement attentifs à la question du stationnement** et de l'accès aux places de parkings pour les plaisanciers, sachant que la station est un lieu touristique fréquenté et que ces questions doivent donc être bien anticipées. La place disponible au port laisse penser que des aménagements cohérents pourront être proposés s'il est tenu compte de l'avis des adhérents de l'APSC.

### ▶▶ En conclusion

L'APSC – qui entend favoriser le développement économique de Saint-Cast-Le-Guildo, en étant l'un des acteurs majeurs de l'animation de son port – se prononce en faveur du projet de parc éolien offshore sous réserve que celui-ci soit mené en liaison permanente avec les utilisateurs de la mer, et **soutient la candidature de Saint-Cast-Le-Guildo à l'obtention de la base de maintenance du parc**, qui ne pourra amener que plus de vie et de dynamisme à la commune et à l'Est des Côtes d'Armor.